

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2309

17 septembre 2012

SOMMAIRE

AD Transport S.A.	110815	Dafode S.A.	110828
Artaine S.à r.l.	110787	Dalkia S.A.	110828
Aureus Capital S.a r.l.	110797	D.A.S. Luxemburg Allgemeine Rechts- schutz-Versicherung S.A.	110796
BGV III Feeder 2 SICAV-FIS	110801	Davmar S.à r.l.	110831
BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	110812	Delamain S.à r.l.	110831
Captiva MPV S. à r.l.	110802	DHC Luxembourg V S.à r.l.	110831
CETP II Imola S.à r.l.	110795	Diajewel Finance S.A.	110831
CETP II Mercury S.à r.l.	110795	Dias et Muller S.A.	110832
CETP II Pallas S.à r.l.	110796	Dinex International S.A.	110832
CETP II TS Finance S.à r.l.	110796	Dirco Investments S.A.	110826
CETP II TS S.à r.l.	110799	Doosan Heavy Industries European Hol- dings S.à r.l.	110826
CG (Germany) II S.à r.l.	110800	Dorel Luxembourg	110807
Ciminko	110800	Dry Bulk Bagging S.A.	110827
City One Luxembourg S.à r.l.	110796	DS Luxembourg Two S.à r.l.	110822
Clairimmo S.A.	110800	Duelguide (Global Switch) S.à r.l.	110827
Clipper Operation S.A.	110801	Dungog S.à r.l.	110827
Cofima I S.A.	110801	Europa (Lux) S.à r.l.	110826
Compagnie Arabe de Financement Inter- national	110806	Hauck & Aufhäuser Alternative Invest- ment Services S.A.	110800
Confucius S.A.	110807	Jayefkay Two, Société Civile	110828
COPE S.A.	110806	Orkos Holding S.à r.l.	110815
Copfipart S.A.	110811	Percose Investments S.à r.l.	110801
Costasol Properties S.A.	110807	Property Langenfeld S.à r.l.	110832
Cothis S.à r.l.	110786	Proxima Investments SICAV	110832
CP Machinery Limited S.à r.l.	110819	QH RE Europe S.à r.l.	110832
Creek Corporate S.à r.l.	110814	TRG International S.A.	110827
CWO Private Equity (Luxembourg) S.A.	110826		
Dachtechnic S.à r.l.	110827		

Cothis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.546.

L'an deux mil douze, le dix-huitième jour de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée CREA HAUS PROMOTIONS SARL, avec siège social à L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 103724, ici représenté par Madame Sophie MATHOT, clerc de notaire, demeurent professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2.- La société anonyme CRD PARICIPATIONS SA, avec siège social à L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 140290, ici représenté par Madame Sophie MATHOT, clerc de notaire, demeurent professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

3.- Monsieur Gilbert THIBO, commerçant, né le 26 décembre 1953 à Luxembourg, demeurant à L-8480 Eischen, 24, Cité Aisdhald, ici représenté par Madame Sophie MATHOT, clerc de notaire, demeurent professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

4.- Monsieur Bernard OLMEDO ORTEGA, commerçant, né le 24 août 1958 à Jun/Granada (Espagne), demeurant à L2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers, ici représenté par Madame Sophie MATHOT, clerc de notaire, demeurent professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Les procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présent acte afin être enregistrée avec lui.

Lesquelles parties comparantes déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée «COTHIS S.à r.l.», ayant son siège social à L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 140546, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 17 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 2026 en date du 21 août 2008 (la «Société») et que l'ordre du jour est le suivant:

- transférer le siège social de la Société L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee à L-8010 Strassen, 224, Route d'Arlon.
- modifier l'article 2 (alinéa 1) des statuts de la Société.

Ensuite, les associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewee à L-8010 Strassen, 224, Route d'Arlon.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède les associés décident de modifier l'article 2 (alinéa 1) des statuts:

Art. 2. (Alinéa 1). "Le siège social est établi dans la commune de Strassen."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 juillet 2012. LAC / 2012 / 36222. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 août 2012.

Référence de publication: 2012107293/54.

(120146567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Artaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.901.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of August;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

Cosby S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, whose registered office is at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and whose issued share capital is set at USD 30,000.-,

here represented by M^e Marie SCRÈVE, attorney-at-law, professionally residing in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Legal form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the Company) governed by present laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the Companies' Law) and the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Denomination. The denomination of the Company is "Artaine S.à r.l.".

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

Art. 4. Corporate object.

4.1 In general, the Company shall have as its business purposes to hold participations and securities, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies.

4.2 In particular, the Company shall conduct the following:

- (i) the issuance of one or several profit participating certificates to Cosby S.à r.l.;
- (ii) the entering into one or several promissory notes issued by Cosby S.à r.l.;
- (iii) the entering into one or several silver forward agreements with Nomura International plc (NIP);
- (iv) the entering into one or several silver forward agreements with Cosby S.à r.l.;
- (v) the entry into, as lender, one or several loan agreements with NIP;
- (vi) the entering into one or several USD: EUR spot transactions with Cosby S.à r.l., to the extent the Company is required to pay in EUR a tax of any nature whatsoever or to make any deduction for, or on account of, tax from any payment;
- (vii) the acknowledgement and acceptance of a put option granted by NIP to The Standard Bank of South Africa over the profit participating certificates (PPC) issued by the Company;
- (viii) the acknowledgement and acceptance of a pledge agreement between The Standard Bank of South Africa and NIP over the PPCs issued by the Company;
- (ix) the entering into one or several domiciliation and administrative services agreement(s) necessary for the implementation of the transaction set out in Articles 4.2 (i) to 4.2 (viii); and
- (x) the performance of any acts incidental or ancillary to the foregoing.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Title II. - Capital - Shares - Share premium - Redemption of shares

Art. 6. Corporate capital.

6.1 The issued corporate capital is fixed at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) ordinary shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up.

6.2 Each share gives right to one vote.

6.3 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, all shares are entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value plus paid in share premium, if applicable).

Art. 7. Shares, Transfer and Redemption.

7.1 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital. For all other questions relating to a transfer of shares, it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

7.2 Each share is indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

7.3 Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

Art. 8. Events on shareholders. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. Rights of shareholders.

9.1 A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

9.2 In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. Composition of board of managers.

10.1 The Company is administered by a board of managers composed of one or more managers, all of which shall be resident in Luxembourg, it being understood that "resident in Luxembourg" shall mean, in the case of an individual, a person who is resident in Luxembourg for Luxembourg tax purposes and who has his permanent home available to him, has his centre of personal and economic relations, and his habitual abode solely in Luxembourg, and in the case of a company, a company who is resident in Luxembourg for Luxembourg tax purposes, is incorporated in Luxembourg and has its effective place of management in Luxembourg.

10.2 If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

10.3 The managers are appointed with or without limitation of their period of office, and the managers' powers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

10.4 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons, provided that the residency rules stated in Article 10.1 are respected at all times.

Art. 11. Procedure of board of managers' meetings.

11.1 In case there is more than one manager, the managers will elect amongst themselves a manager, who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, the board of managers will appoint as chairman pro tempore another manager who presides over the meeting. The chairman's duties consist of supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this Article 11 and in chairing meetings of the board of managers. The chairman and the chairman pro tempore, if applicable, will be appointed by vote of the majority of managers present or represented at the relevant board meeting. The chairman and the chairman pro tempore, if applicable, shall have a casting vote.

11.2 In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy by respecting the residency rules set out in Article 10.1, such decision to be ratified by the next general meeting of shareholders.

11.3 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting. The notice period may be waived, provided all managers are attending the meeting of the board of managers or, if not attending, confirm their agreement for the meeting of the board of managers to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting.

11.4 Any meeting of the board of managers must be held in Luxembourg and no business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

11.5 Meetings of the board of managers are quorate, if a majority of the managers is in attendance (whether physically present or as set out in Article 11.6).

11.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, always provided that the manager who dials in or connects into the meeting by such means of communication is physically present in Luxembourg throughout the entire meeting.

11.7 If a manager is unable to attend a meeting of the board of managers, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the meeting of the board of managers. A manager may not carry more than one (1) proxy of another member of the board of managers for a given meeting of the board of managers.

Art. 12. Resolutions of the board of managers.

12.1 Resolutions of the board of managers are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Notwithstanding Article 11.1, each manager is entitled to one vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one additional vote per proxy.

12.2 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

12.3 In case there is only one manager, his resolutions are validly adopted if in writing.

12.4 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Powers of the management.

13.1 The sole manager or, as the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the Articles to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

13.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

Art. 14. Delegation of powers.

14.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ('gestion journalière') of the Company to one or more managers, who will be called Daily Director(s).

14.2 The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

14.3 There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

14.4 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this Article 14 (in particular, in case of a delegation of daily management to a Daily Director, the Company is committed by the sole signature of any Daily Director), the Company is bound, in case there is only one manager, by his sole signature, and, in case of a plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

Art. 15. Management indemnity. A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 16. Procedural rules for shareholders' meetings.

16.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

16.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

16.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50 %) of the capital.

16.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Interim dividends - Audit - Liquidation

Art. 17. Financial year. The Company's financial year runs from the first day of April of one year to the thirty-first day of March of the following year.

Art. 18. Annual statutory accounts.

18.1 Each year, as of the thirty-first day of March, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

18.2 At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.

18.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. Distributions.

19.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

19.2 Each year, five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

Art. 20. Interim dividends.

20.1 Subject to any obligations of the Company under the transactions listed in Article 4.2 being fully and irrevocably satisfied, the board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the shares subject only to three conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be older than three weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficient distributable profits exist.

20.2 The distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the Articles.

Art. 21. Liquidation.

21.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

21.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 22. Applicable laws. All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by the existing applicable laws.

Transitory disposition

Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation of the Company and shall close on the thirty-first day of March 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

The twenty thousand (20,000) ordinary shares have been subscribed by Cosby S.à r.l., prenamed, and fully paid up by contribution in cash of an aggregate amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Resolutions taken by the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is set at three.
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
 - Mrs. Polyxeni KOTOULA, born on 30 November 1973 in Athens, Greece, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mr. Robert VAN 'T HOEFT, born on 13 January 1958 in Schiedam, the Netherlands, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
 - Mrs. Florence Marianne RAO, born on 2 October 1975 in Troyes, France, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 3) The Company shall have its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Valuation and Costs

The share capital is estimated at EUR 16,178.- (exchange rate (median price) on August 6, 2012: USD 0.80890 = USD 1.-).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huitième jour d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Cosby S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant suivant les lois de Luxembourg, ne pas encore immatriculée auprès de Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dont le siège social se trouve au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et dont le capital social est fixé à USD 30.000,-.

ici représentée par Maître Marie SCRÈVE, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché du Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare former:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme légale. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Artaine S.à r.l.»

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur une résolution du Conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1 D'une façon générale, la Société a pour objet la prise de participations et de titres, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

4.2 En particulier, la Société s'occupera de mener les activités suivantes:

- (i) émission d'un ou plusieurs certificats de participation aux profits (CPP) à Cosby S.à r.l.;
- (ii) conclusion d'une ou de plusieurs billets à ordre émis par Cosby S.à r.l.;
- (iii) conclusion d'un ou plusieurs contrats à terme sur l'argent (silver forward agreements) avec Nomura International plc (NIP);
- (iv) conclusion d'un ou plusieurs contrats à terme sur l'argent (silver forward agreements) avec Cosby S.à r.l.;
- (v) l'entrée, en tant que prêteur, dans un ou plusieurs contrats de prêt avec NIP;
- (vi) conclusion d'une ou plusieurs USD:EUR opérations au comptant (spot transactions) avec Cosby S.à r.l. dans la mesure où la Société est obligée de payer en euros les impôts de toute nature ou de faire des déductions, ou les acomptes d'impôt pour tout paiement;
- (vii) reconnaissance et acceptation d'une option d'achat octroyé par NIP à Standard Bank of South Africa sur les CCP émis par la Société;
- (viii) reconnaissance et acceptation d'un contrat de gage entre Standard Bank of South Africa et NIP sur les CPP émis par la Société;

(ix) conclusion d'un ou plusieurs contrats de domiciliation ou des prestations administratives nécessaires pour la mise en œuvre des transactions visées à l'article 4.2 (i) à (viii); et

(x) exécution de tout autre acte incidentaire ou auxiliaire aux dispositions précitées.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II - Capital - Parts sociales - Prime d'émission - Rachat des parts

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

6.2 Chaque part sociale donne droit à une voix.

6.3 A moins que l'assemblée générale ordinaire des associées ou, selon le cas, le conseil de gérance, lorsque est décidée l'attribution d'un dividende, n'en convienne autrement, toutes les parts sociales donnent droit à distribution conformément au montant total de la valeur de leur apport (correspondant au total de leur valeur nominale auquel s'ajoute, le cas échéant, la prime d'émission).

Art. 7. Parts sociales, Cession et Rachat.

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour toute autre question relative à un transfert de parts sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

7.2 Chaque part est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

7.3 Les parts sociales ne seront pas rachetables suite à la demande d'un associé.

Art. 8. Événements concernant les associés. Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Droits des associés.

9.1 Un associé aussi bien que ses héritiers et ses représentants ou ayant droits et créanciers d'un associé ne peuvent pas, quelles que soient les circonstances, demander l'apposition de scellées sur les biens ou les documents de la Société, ni même s'impliquer de quelque façon que ce soit dans l'administration de la Société.

9.2 Afin d'exercer leurs droits, ils doivent se rapporter aux états financiers et aux décisions de l'assemblée générale.

Titre III - Gérance

Art. 10. Composition du conseil de gérance.

10.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants, la totalité desquels seront résidents du Luxembourg. Il est entendu que le terme «résident du Luxembourg» signifiera pour les personnes physiques, la personne qui est résident du Luxembourg pour les raisons fiscales, et qui a son domicile fixe, le centre de ses intérêts personnels et économiques et la résidence habituelle au Luxembourg; et pour ce qui concerne les sociétés, une société qui réside au Luxembourg pour des raisons fiscales, y est constituée, et a le lieu de sa direction effective au Luxembourg.

10.2 Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

10.3 Les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée de mandat et les pouvoirs des gérants et leurs rémunérations sont fixés par l'assemblée générale des associés.

10.4 L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans qu'il soit nécessaire de motiver une telle révocation, sous réserve que les règles de résidence énoncées à l'article 10.1 sont constamment appliquées.

Art. 11. Procédure des réunions du conseil de gérance.

11.1 Dans le cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants choisissent parmi eux un gérant, qui sera président du conseil de gérance. En l'absence du président, le conseil de gérance nomme comme président intérimaire un autre gérant pour présider la réunion. Les obligations du président consistent à veiller à ce que les procédures du conseil respectent les termes du présent Article 11 et à présider les réunions du conseil de gérance. Le président et le président intérimaire, s'il y a lieu, seront nommés par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance en question. Le président et le président intérimaire, s'il y a lieu, auront un vote décisif.

11.2 En cas de vacance dans le conseil de gérance, les gérants restants ont le droit de nommer un remplaçant provisoire en respectant les règles de résidence énoncées à l'article 10.1, dont la nomination devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

11.3 Le président ou tout gérant peut convoquer une assemblée du conseil de gérance aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent suite à un préavis de convocation d'au moins 24 heures préalables à l'heure fixée pour la réunion. Il est possible de renoncer à ce délai de préavis si tous les gérants sont présents lors de la réunion du conseil

de gérance ou, en cas d'absence, s'ils confirment leur consentement à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue sans préavis. La convocation, qui peut être envoyée par porteur, courrier recommandé ou simple, courrier électronique ou téléfax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée.

11.4 Toute réunion du conseil de gérance doit être tenue à Luxembourg et aucune affaire ne pourra être conclue à une réunion du conseil de gérance à moins que la réunion ne soit tenue à Luxembourg.

11.5 Les réunions du conseil de gérance sont valablement tenues, si une majorité des gérants participent (soit présent physiquement soit de la manière indiquée à l'article 11.6).

11.6 Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. à condition qu'un tel gérant qui téléphone ou se connecte à la réunion par de tels moyens de communication soit présent au Luxembourg pendant toute la réunion.

11.7 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui lui sera physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance. Un gérant ne peut détenir plus d'une (1) procuration d'un autre membre du conseil de gérance pour une réunion donnée du conseil de gérance.

Art. 12. Décisions du conseil de gérance.

12.1 Les décisions du conseil de gérance sont valablement passées si une majorité simple des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Nonobstant l'article 11.1, chaque gérant a droit à un vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un vote supplémentaire par procuration.

12.2 Les décisions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par n'importe quel autre gérant.

12.3 Dans le cas où il y aurait un gérant unique, ses décisions sont valablement passées si elles le sont par écrit.

12.4 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même validité et portée que si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître en un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique. La date d'une telle résolution circulaire est celle de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue sous forme de résolutions circulaires sera considérée comme tenue à Luxembourg.

Art. 13. Pouvoirs de la gérance.

13.1 Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

13.2 Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée, soit comme demandeur soit comme défendeur est administré au nom de la Société par le conseil de gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants, qui prendra/ont la dénomination de «Directeur(s) Quotidien(s)».

14.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, qui ont le pouvoir d'engager la Société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat.

14.3 Il n'y aura pas de délégation de pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

14.4 Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil de gérance conformément au présent Article 14 (en particulier, dans le cas d'une délégation de gestion journalière à un Directeur Quotidien, la Société est engagée par la seule signature de l'un des/du Directeur(s) Quotidien(s)), la Société est engagée, dans le cas où il n'y a qu'un gérant, par sa seule signature, et, dans le cas d'une pluralité de gérants, par la signature conjointe des deux gérants.

Art. 15. Indemnité de gérance.

15.1 Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 16. Règles procédurales pour les réunions d'associés.

16.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

16.2 Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécifique.

16.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Une résolution n'est valablement adoptée qu'après vote des associés, représentant plus de cinquante pour-cent (50%) du capital social, en faveur d'une telle résolution.

16.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V - Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires - Audit - Liquidation

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier avril d'une année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 18. Comptes sociaux annuels.

18.1 Chaque année le trente et un mars, la gérance établit un bilan, (i) y compris un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la Société et (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la société et dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société.

18.2 En même temps, la gérance établit un compte de profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

18.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédente l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Distributions.

19.1 Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

19.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour-cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital social nominal, mais devra toutefois être repris jusqu'à son intégrale reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé au-delà de ces proportions. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés et, s'il y lieu, du conseil de gérance.

Art. 20. Dividendes intérimaires.

20.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice financier, le conseil de gérance, à condition que toutes les obligations de la Société concernant les transactions mentionnées dans l'article 4.2 soient totalement et irrévocablement satisfaites, est autorisé à procéder à un paiement de dividendes intérimaires aux parts sociales, si les trois conditions suivantes sont remplies: i) le conseil de gérance ne peut décider de faire une distribution que sur la base de comptes intérimaires (ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de trois semaines avant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution et (iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas besoin d'être révisés, doivent montrer l'existence de profits distribuables suffisants.

20.2 Les bénéfices distribuables sont égaux aux bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice financier ou, selon le cas, la date de la constitution, plus tout profit reporté et tout montant repris des réserves disponibles pour une distribution, moins les pertes reportées et tout montant devant être alloué aux réserves en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

Art. 21. Liquidation.

21.1 Dans l'éventualité de la liquidation de la Société, la liquidation est prise en charge par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement associés, et qui sont désignés par les associés en conformité avec les règles de majorité établies à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

21.2 Le ou les liquidateurs doivent être investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des dettes.

Art. 22. Lois applicables. Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.»

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un mars 2013.

Souscription - Paiement

Les statuts ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

Les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites par Cosby S.à r.l., prénommée, et totalement payée par apport en numéraire d'un montant total de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), de sorte que la somme de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est désormais à la disposition de la Société, la preuve ayant été fournie au notaire soussigné.

Résolutions prises par l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique susmentionné prend les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à trois.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Madame Polyxeni KOTOULA, née le 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce), ayant sa résidence professionnelle au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Monsieur Robert VAN 'T HOEFT, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, les Pays-Bas, ayant sa résidence professionnelle au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
 - Madame Florence Marianne RAO, née le 2 octobre 1975 à Troyes, France, ayant sa résidence professionnelle au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 3) La Société aura son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Évaluation et Frais

Le capital social est estimé à EUR 16.178,- (taux de change (prix médian) au 6 août 2012: USD 1,- = EUR 0,80890).

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. SCRÈVE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2012. LAC/2012/38174. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012106057/454.

(120144620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

CETP II Imola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.487.

L'adresse professionnelle du gérant Monsieur Christopher Finn a changé:

- ancienne adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg;
- nouvelle adresse: Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London W1J6ER, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2012.

CETP II Imola S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012106150/14.

(120145197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

CETP II Mercury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.255.

L'adresse professionnelle du gérant Monsieur Christopher Finn a changé:

- ancienne adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg;
- nouvelle adresse: Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London W1J6ER, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2012.

CETP II Mercury S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012106151/14.

(120145195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

CETP II Pallas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.923.

L'adresse professionnelle du gérant Monsieur Christopher Finn a changé:

- ancienne adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg;

- nouvelle adresse: Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London W1J6ER, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2012.

CETP II Pallas S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012106152/14.

(120144914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

D.A.S. Luxemburg S.A., D.A.S. Luxemburg Allgemeine Rechtsschutz-Versicherung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 41.395.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2012106175/12.

(120145069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

CETP II TS Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.042.

L'adresse professionnelle du gérant Monsieur Christopher Finn a changé:

- ancienne adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg;

- nouvelle adresse: Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London W1J6ER, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2012.

CETP II TS Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012106153/14.

(120144913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

City One Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 151.924.

Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CITY ONE LUXEMBOURG S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012106158/11.

(120145048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Aureus Capital S.a r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 17, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 170.996.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzwoölf, den neunzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Achim Jung, geboren am 13. Juli 1965 in Merzig (Saar), Deutschland, wohnhaft in D-54455 Serrig, Saarstraße 10, Deutschland,

hier vertreten durch Herrn Alain Thill, Angestellter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welcher Komparsent den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche er hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung Aureus Capital S.à r.l. („die Gesellschaft“) gegründet, welche durch die gegenwärtige Satzung („die Statuten“), sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften geregelt ist.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die ist die Vermittlung von Anlagegeschäften an reglementierte Dienstleister.

Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann. Die Gesellschaft ist ermächtigt, ihre Tätigkeit sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland auszuführen. Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen oder Agenturen zu eröffnen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Der Sitz kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 6. Änderungen des Gesellschaftskapitals unterliegen den Bestimmungen des Artikels 199 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften.

Art. 7. Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Zur Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten müssen. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, welches innerhalb von dreißig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 8. Die Gesellschaft erlischt weder durch Tod, noch durch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

C. Geschäftsführung

Art. 9. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Bei einer Mehrzahl von Geschäftsführern wird eine Geschäftsleitung bestellt. Der (die) Geschäftsführer muss (müssen) kein(e) Gesellschafter sein. Der (die) Geschäftsführer wird (werden) durch die Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterversammlung kann jederzeit und ohne einen Grund zu nennen den (die) Geschäftsführer abrufen und ersetzen.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt das Gehalt sowie die Bedingungen der Bestellung eines jeden Geschäftsführers.

Art. 10. Ist mehr als ein Geschäftsführer bestellt, wird die Gesellschaft nach außen durch die Unterschrift jedes einzelnen Geschäftsführers vertreten, sofern keine anderweitige Regelung vorgesehen wird.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 12. Es besteht keine persönliche Haftung des Geschäftsführers/der Geschäftsführer aufgrund der Ausübung ihrer Funktion für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlung der Gesellschafter

Art. 13. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Der alleinige Gesellschafter übt die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, zustehen.

E. Geschäftsjahr - Konten - Ausschüttungen von Gewinnen

Art. 16. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 18. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Der Geschäftsführer oder die Geschäftsleitung kann entscheiden Anschlagsdividenden auszuzahlen.

G. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation

von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt deren Befugnissen und Bezüge fest. Falls nicht anders vorgesehen, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Verwertung der Vermögenswerte und Begleichung der Verbindlichkeiten bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem bestehenden Anteil am Gesellschaftskapital aufgeteilt.

Art. 20. Für alle Punkte, die nicht in diesen Statuten geregelt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, verwiesen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

Kapitalzeichnung

Das Gesellschaftskapital wird vollständig von Herrn Achim Jung, vorgenannt, gezeichnet.

Alle Anteile wurden voll eingezahlt durch Sacheinlage von fünfhundert (500) Anteilen der Aureus Assekuranz S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischen Recht, mit Sitz in L-1820 Luxemburg, 17, rue Antoine Jans, H.G.R. Luxemburg Nummer B 160313.

Die Anteile haben einen Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25) und entsprechen 75.1% des gesamten Kapitals der Aureus Assekuranz S.à r.l. (500 von 666 Anteilen).

Der Wert dieser Aktien für die Zwecke der Einlage wurde auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) festgesetzt.

Nachweis der Existenz der eingebrachten Aktien

Der Nachweis der Existenz und des Wertes der eingebrachten Anteile wird durch den beigefügten Auszug aus dem Handelsregister, den Jahresabschluss der Gesellschaft und einer Erklärung des Geschäftsführers der Aureus Assekuranz S.à r.l. erbracht, in welcher diese die Anzahl der Anteile, deren Eigentümer sowie deren Verkehrswert bestätigen.

Sacheinlage

Der die Sacheinlage leistende Herr Achim Jung, vorgenannt und hier wie oben erwähnt vertreten, erklärt des weiteren, dass:

- er das alleinige und uneingeschränkte Eigentum an den eingelegten Anteilen hat, und er frei über diese Anteile verfügen kann;
- die Übertragbarkeit durch alle Anteilhaber der Aureus Assekuranz S.à r.l. genehmigt wurde;
- keine Pfändung, Abtretung oder anderweitige Verpflichtung besteht, die die Übertragbarkeit der Anteile einschränken könnte;
- die Übertragung der Anteile und die in Luxemburg notwendigen formellen Handlungen zur Wirksamkeit der Übertragung gegenüber Dritten, vom Einbringenden unter Vorlage dieses notariellen Aktes bewirkt werden.

Vorgenannte Erklärungen werden, nach Unterschrift durch den Mandanten und den Notar mit dem Vermerk „ne varietur“, diesem Akt als Anlage beigefügt.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise neuhundertfünfzig Euro.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird ernannt:

Herr Achim Jung, geboren am 13. Juli 1965 in Merzig (Saar), Deutschland, wohnhaft in D-54455 Serrig, Saarstraße 10, Deutschland,

mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen.

Der Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und diese abberufen.

Das Mandat des Geschäftsführers wird auf unbestimmte Zeit erteilt.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-1820 Luxemburg, 17, rue Antoine Jans.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Alain Thill, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 juillet 2012. Relation GRE/2012/2790. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks im Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012107207/137.

(120146784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

CETP II TS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.054.

L'adresse professionnelle du gérant Monsieur Christopher Finn a changé:

- ancienne adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg;
- nouvelle adresse: Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London W1J6ER, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2012.

CETP II TS S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012106154/14.

(120144915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

CG (Germany) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 97.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012106155/10.

(120144814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Ciminko, Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 5, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 49.499.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012106156/10.

(120145043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.338.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung der Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A. vom 15.03.2012

Die Generalversammlung beschließt, dem Vorschlag des Verwaltungsrats folgend und vorbehaltlich der Genehmigung durch die Aufsichtsbehörde (CSSF),

- Herrn Mario Warny

Berufsadresse: 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

in den Verwaltungsrat zu wählen.

Die Amtszeit von Herrn Warny endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 (voraussichtlich am 15.03.2013).

Die Genehmigung durch die Aufsichtsbehörde CSSF wurde am 16.08.2012 erteilt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21.08.2012.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Jürgen Maximini / Mario Warny

Référence de publication: 2012107429/20.

(120146220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Clairimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012106159/10.

(120144971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Clipper Operation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 96.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
CLIPPER OPERATION S.A.

Référence de publication: 2012106160/11.

(120145017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Cofima I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 116.302.

Cette mention rectificative remplace la version déposée antérieurement le 29 juin 2012 sous le N: L120109645
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012106161/10.

(120145071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Percose Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 169.383.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 25 juillet 2012

1. Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A.
2. Monsieur Carlos Miguel GARCIA TORRES, administrateur de sociétés, né à Lleida (Espagne) le 30 septembre 1968, demeurant à Calle Vall Farera 432, 25199 Lleida (Espagne), a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
3. Le nombre de gérants a été augmenté de deux (2) à trois (3).
4. Monsieur Mark VRIJHOEF, administrateur de sociétés, né à Zaanstad (Pays-Bas), le 12 septembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

En date du 25 juillet 2012, la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A. a cédé ses 12.500 parts sociales de la société à responsabilité limitée Percose Investments S.à r.l. à Monsieur Carlos Miguel GARCIA TORRES, administrateur de sociétés, né à Lleida (Espagne) le 30 septembre 1968, demeurant à Calle Vall Farera 432, 25199 Lleida (Espagne).

Luxembourg, le 21 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Percose Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012107616/23.

(120146203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

BGV III Feeder 2 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 132.089.

Auszüge aus den Protokollen der Generalversammlung vom 13. Juni 2012

- 1.) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung PricewaterhouseCoopers, H.G.R. Luxemburg B Nr. 65477, mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, ist zum Wirtschaftsprüfer bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 wieder ernannt worden.
- 2.) Die Kooptierung von Frau Birgit AUKTOR als Verwaltungsratsmitglied ist angenommen worden. Frau Birgit AUKTOR ist bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 als Verwaltungsratsmitglied bestätigt worden.

Luxemburg, den 20. August 2012.
Für gleichlautende Mitteilung
Für BGV III Feeder 2 SICAV-FIS
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012106695/19.

(120145480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

Captiva MPV S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 71.750,00.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 122.001.

In the year two thousand and twelve, on the first day of the month of August,
Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- Mr. John VAN OOST, with professional address at Becket House, 36 Old Jewry, London, EC2R 8DD, United Kingdom;
- Citco Jersey Limited, acting as trustee of the DV Quai Family Trust, a limited company, incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at Le Masurier House, La rue le Masurier, St Hélier, Jersey, JE2 4YE, registered with the Jersey Companies Registry under number 42711;
- Mr. Roger LEE, with professional address at Becket House, 36 Old Jewry, London, EC2R 8DD, United Kingdom;
- Mr. Olivier Elamine, with professional address at Fuhlentweite 12, 20355 Hamburg, Postfach 13 04 24, Germany;

All here represented by Mr. Frédéric Chartier, general counsel, with professional address at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, by virtue of four (4) proxies established in July 2012.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. Actually the company has redeemed 144 class G ordinary shares, 144 class E ordinary shares and 144 class F ordinary shares of the company. The voting rights related to these shares are suspended.

II. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) and having the securitization status existing in Luxembourg under the name of "Captiva MPV S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 18, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 122.001, incorporated by a deed of M^e Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on November 20th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on January 25th, 2007, n°51, and which bylaws have been lastly amended by an extraordinary shareholders meeting held before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated May 29th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 20th, 2009, n°620.

III. The Company's share capital is fixed at seventy-one thousand seven hundred fifty euro (71,750.-) divided into one thousand one hundred seventy-nine (1,179) class A ordinary shares, eight hundred and seven (807) class B ordinary shares, four hundred fifty-one (451) class C ordinary shares, one (1) class D ordinary share, one hundred forty-four (144) class E ordinary shares, one hundred forty-four (144) class F ordinary share and one hundred forty-four (144) class G ordinary share, all with a nominal value of twenty-five Euro (25.-) each.

IV. That 2.438 shares out of 2.870 shares, representing 84,95% of all the shares are present or duly represented at the Meeting. The Shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda.

The shareholders take the following resolutions:

First resolution

The shareholders acknowledge that the addresses of the different shareholders are the following:

- Mr. John VAN OOST: Becket House, 36 Old Jewry, London, EC2R 8DD, United Kingdom;
- DV Quai Family Trust: Le Masurier House, La rue le Masurier, St Hélier, Jersey, JE2 4YE, registered with the Jersey Companies Registry under number 42711;
- Mr. Roger LEE: Becket House, 36 Old Jewry, London, EC2R 8DD, United Kingdom;
- Mr. Olivier Elamine: Fuhlentweite 12, 20355 Hamburg, Postfach 13 04 24, Germany;

Second resolution

The shareholders acknowledge the resignation of the following managers of the Company, all with effect as from 1st August 2012:

- Mrs. Dominique Bernier, in her capacity as category A manager;
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., in its capacity as category B manager;
- Mr. Ismaël Dian, in his capacity as category C manager;
- Mr. Steve Simonetti, in his capacity as category C manager.

Third resolution

The shareholders resolve to amend section D "Management" of the articles of association of the Company as follows:

"D. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In case of several managers, the managers shall form a board of managers.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the sole signature of one manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 14. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, acting individually at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 17. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate."

Fourth resolution

The shareholders resolve to appoint the following persons as members of the board of managers of the Company, for a period of time of six (6) years:

a) Mr. Ismaël Dian, born on 15 November 1979 at Virton, Belgium, with professional address at 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg;

b) Mr. Xavier Poncelet, born on 12 March 1980 at Virton, Belgium, with professional address at 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le premier jour du mois d'août,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- M. John VAN OOST, avec adresse professionnelle au Becket House, 36 Old Jewry, London, EC2R 8DD, Royaume-Uni;

- Citco Jersey Limited agissant en sa qualité de «trustee» de DV Quai Family Trust, une "limited company", enregistrée et soumise aux lois de Jersey, ayant son siège social à Le Masurier House, La rue le Masurier, St Hélier, Jersey, JE2 4YE, enregistré auprès du registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 42711;

- M. Roger LEE, avec adresse professionnelle au Becket House, 36 Old Jewry, London, EC2R 8DD, Royaume Uni;

- M. Olivier ELAMINE, avec adresse professionnelle au 12, Fuhrentweite 12, 20355 Hambourg, Postfach 13 04 24, Allemagne;

tous ici représentés par Monsieur Frédéric Chartier, général counsel, ayant son adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en vertu de quatre (4) procurations données en juillet 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Actuellement la société a racheté 144 parts sociales ordinaires de classe G, 144 parts sociales ordinaires de classe E et 144 parts sociales de classe F. Le droit de vote de ces parts sociales est suspendu.

II. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée de titrisation établie à Luxembourg sous la dénomination "CAPTIVA MPV S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 18, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.001, constituée suivant acte reçu par M^e Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 20 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 janvier 2007, n° 51, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Me. Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 mars 2009, n° 620.

III. Le capital social de la Société est fixé soixante et onze mille sept cent cinquante euro (€ 71.750) et est divisé en mille cent soixante dix neuf (1.179) parts sociales ordinaires de classe A, huit cent sept (807) parts sociales ordinaires de classe B, quatre cent cinquante et une (451) parts sociales ordinaires de classe C, une (1) part sociale ordinaire de classe D, cent quarante quatre (144) parts sociales ordinaire de classe E, cent quarante quatre (144) parts sociales ordinaires de classe F et cent quarante quatre (144) parts sociales ordinaires de classe G, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (€ 25,-) chacune.

IV. Que 2.438 parts sociales de 2.870 parts sociales au total, représentant 84,95% de toutes les parts sociales sont présentes ou représentées à la présente Assemblée. Les associés présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour antérieurement à l'Assemblée. L'Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Les associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les adresses des différents associés sont les suivantes:

- M. John VAN OOST: Becket House, 36 Old Jewry, London, EC2R 8DD, Royaume-Uni;
- DV Quai Family Trust: Le Masurier House, La rue le Masurier, St Héliier, Jersey, JE2 4YE, enregistré auprès du registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 42711;
- M. Roger LEE Becket House, 36 Old Jewry, London, EC2R 8DD, Royaume Uni;
- M. Olivier ELAMINE: Fuhlentweite 12, 20355 Hamburg, Postfach 13 04 24, Allemagne;

Seconde résolution

Les associés prennent acte de la démission des gérants suivants, toutes intervenues avec effet au 1^{er} août 2012:

- Mme Dominique Bernier, en sa qualité de gérant de catégorie A;
- Luxembourg Corporation Company S.A., en sa qualité de gérant de catégorie B;
- M. Ismael Dian, en sa qualité de gérant de catégorie C;
- M. Steve Simonetti, en sa qualité de gérant de catégorie C.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier la section D. «Gérance» des statuts de la Société comme suit:

«D. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature individuelle d'un des gérants ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique / conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 14. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un des gérants agissant individuellement au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.»

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer les personnes suivantes en qualité de membres du conseil de gérance de la Société, pour une durée de six (6) années:

a) M. Ismaël Dian, né le 15 novembre 1979 à Virton, Belgique, avec adresse professionnelle au 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg;

b) M. Xavier Poncelet, né le 12 mars 1980 à Virton, Belgique, avec adresse professionnelle au 46, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1026 Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille deux cents (EUR 1.200,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: F. Chartier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 août 2012. LAC/2012/38578. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012106122/237.

(120144672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

CAFI, Compagnie Arabe de Financement International, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 13.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012106162/9.

(120145099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

COPE S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 3, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 113.735.

Les comptes annuels clôturés au 31/12/2011, l'annexe légale, le rapport de gestion et le rapport de contrôle ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2012.

Pour COPE Sa

Fiduciaire FORIG sc

Référence de publication: 2012106165/13.

(120144879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Dorel Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.110.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 août 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012106179/11.

(120144666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Costasol Properties S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 53.864.

EXTRAIT

En date du 17 août 2012, la société domiciliataire Cofidom-Gestman Sàrl, a dénoncé avec effet immédiat le siège social de la société

Nom de la Société: COSTASOL PROPERTIES S.A.

Siège social: 23, Rue Aldringen L - 1118 LUXEMBOURG

N° du Registre de Commerce: B 53.864

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012106167/14.

(120145291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Confucius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 170.929.

STATUTS

L'an deux mille douze, le premier août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Sud Residences SA, ayant son siège social 370 route de Longwy L-1940 Luxembourg, constituée en date de ce jour par le notaire soussigné, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg,

Etant représentée par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la «Société»).

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «Confucius S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La société a pour objet l'acquisition, la détention, l'exploitation et la commercialisation de participations tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

La gestion journalière d'entreprises.

La gestion et l'exploitation, sous la plus large acception du terme, de son patrimoine mobilier ou immobilier.

Dans ce cadre la société peut faire toutes transactions immobilières, notamment: acquérir, aliéner, construire, gérer, exploiter, valoriser, lotir, louer et donner en bail des biens immeubles; conseiller et agir comme coordinateur lors de la réalisation de constructions et comme agent immobilier.

Elle pourra prendre des participations dans toutes sociétés et dans toutes entreprises sous forme de participation, apport, souscription, absorption, fusion et autres et elle peut gérer, comme pour elle-même, le patrimoine des tiers dans le sens le plus large.

La société peut pourvoir à l'administration (mandat de gérant/administrateur/liquidateur), à la supervision et au contrôle de toutes sociétés liées ou pas.

Elle pourra contracter ou consentir tous emprunts hypothécaires ou non, donner ou prendre en gage ou en caution, consentir des garanties (hypothécaires), même pour des tiers, (exception faite pour les opérations réservées par la loi ou la réglementation aux banques ou aux institutions de crédit).

La société pourra d'une façon générale, au Luxembourg comme à l'étranger, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter entièrement ou partiellement la réalisation.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à deux cents mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 200.000), divisé en mille (1.000) actions nominatives sans désignation de valeur nominale lesquelles sont libérées à la constitution à raison de 25 % chacune, soit pour un total de cinquante milles United States Dollars (50.000 US\$).

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

9.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

9.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

12.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la Société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

15.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mercredi du mois de juin, à 13h 00 heures, et pour la première fois en 2013.

17. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les milles (1.000) actions.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en numéraire de sorte que la somme de cinquante milles US\$ (50.000 US\$) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille sept cents Euro.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire unique représentant l'intégralité du capital et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 167 route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur pour une période maximale de six (6) ans, pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2017:

Monsieur Luc Armand Jean VAN NEROM, né à Berchem-Sainte-Agathe le vingt-huit juillet mil neuf cent soixante-deux, registre national numéro 620728-429-82, domicilié à 1602 Sint-Pieters-Leeuw, Appelboomstraat 93, Belgique.

3. Est nommé commissaire aux comptes pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2017 Lelieur, Van Ryckeghem & C° SPRL, Horstebaan 92 à 2900 Schoten, Belgique, Numéro national 455.433.905, représentée par Mme Marlène Lelieur, associée et gérante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant pré-mentionné, connu par le notaire par ses noms, prénoms, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 14 Août 2012. Relation: LAC/2012/38784. Reçu cent cinquante Euros: 75,00 € + Amendes 75,00 € = 150,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012106134/225.

(120145294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Copipart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 52.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012106166/10.

(120144970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 88.586.122,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.280.

—

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of July.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Appears:

2237928 Ontario Ltd., having its registered office at 181 Bay Street, Suite 330, Toronto ON M5J 2T3, Canada, registered in Ontario under registration number 2237928 (the «Sole Partner»);

in its capacity as Sole Partner of BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.280, incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated March 29, 2010 of Maître Joseph Elvinger, public notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and its Articles of Incorporation have been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») under number 992 dated May 11, 2010 and whose Articles of Association have been amended by deed dated June 16, 2010 of Maître Henri Hellinckx, public notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Memorial under number 1727 dated August 24, 2010 and further amended by deed dated December 29, 2010 of Maître Joseph Elvinger, public notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the memorial under number 421 dated March 4, 2011 and further amended by deed dated February 25, 2011 of Maître Joseph Elvinger, public notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the memorial under number 1074 dated May 21, 2011, and further amended by deed dated March 27, 2011 of Maître Henri Hellinckx, public notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the memorial under number 1293 dated June 15, 2011 (the «Company»), hereby takes the following written resolution in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Partner is represented at the meeting by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda :

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 26,550,397 (twenty-six million five hundred fifty thousand three hundred and ninety-seven pounds sterling) so as to bring it from its current amount of GBP 62,035,725 (sixty-two million thirty-five thousand seven hundred and twenty-five pounds sterling) represented by 62,035,725 shares with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, to GBP 88,586,122 (eighty-eight million five hundred eighty-six thousand one hundred and twenty-two pounds sterling) by the creation and issue of 26,550,397 (twenty-six million five hundred fifty thousand three hundred and ninety-seven) new shares with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each;

2. Subscription and payment by the Sole Partner of the 26,550,397 (twenty-six million five hundred fifty thousand three hundred and ninety-seven) new shares mentioned under item 1. above by way of contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the Company in favour of the Sole Partner amounting to GBP 26,550,397 (twenty-six million five hundred fifty thousand three hundred and ninety-seven pounds sterling);

3. Amendment of Article 8 of the Articles of Association of the Company in order to reflect the above change in the share capital.

First resolution

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 26,550,397 (twenty-six million five hundred fifty thousand three hundred and ninety-seven pounds sterling) so as to bring it from its current amount of GBP 62,035,725 (sixty two million thirty-five thousand seven hundred and twenty-five pounds sterling) represented by 62,035,725 shares with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each, to GBP 88,586,122 (eighty-eight million five hundred eighty-six thousand one hundred and twenty-two pounds sterling) by the creation and issue of 26,550,397 (twenty-six million five hundred fifty thousand three hundred and ninety-seven) new shares with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each.

Second resolution

The Sole Partner declares to subscribe to 26,550,397 (twenty-six million five hundred fifty thousand three hundred and ninety-seven) newly issued shares of the Company, with a nominal value of GBP 1 (one pound sterling) each and to

have them fully paid up by way of a contribution in kind consisting of a waiver for the amount of GBP 26,550,397 (twenty-six million five hundred fifty thousand three hundred and ninety-seven pounds sterling) of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the Company in favour of the Sole Partner amounting to GBP 26,550,397 (twenty-six million five hundred fifty thousand three hundred and ninety-seven pounds sterling).

The documents attesting the payment in kind have been presented to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Partner resolves to amend Article 8 of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the taken decisions, which shall now read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at GBP 88,586,122 (eighty-eight million five hundred eighty-six thousand one hundred and twenty-two pounds sterling), represented by 88,586,122 (eighty-eight million five hundred eighty-six thousand one hundred and twenty-two) shares of GBP 1 (one pound sterling) each, all subscribed and fully paid up."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française :

L'an deux mille douze, le trente juillet.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

Apparaît:

2237928 Ontario Ltd., ayant son siège social à 181 Bay Street, Suite 330, Toronto ON M5J 2T3, Canada, inscrite sous le numéro 2237928 en Ontario (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de BOP (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.280, constituée selon le droit luxembourgeois suivant un acte du 29 mars 2010 de Maître Joseph Elvinger, notaire public, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 992 le 11 mai 2010 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu du 16 juin 2010 par le notaire Henri Hellinckx, notaire public, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1727 du 24 août 2010, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu du 29 décembre 2010 par le notaire Joseph Elvinger, notaire public, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 421 du 4 mars 2011, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu du 25 février 2011 par le notaire Joseph Elvinger, notaire public, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1074 du 21 mai 2011 et acte reçu le 27 mars 2011 par le notaire Henri Hellinckx, notaire public, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1293 du 15 juin 2011 (la «Société»), adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

I. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour :

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de GBP 26,550,397 (vingt-six millions cinq cent cinquante mille trois cent quatre-vingt-dix-sept livres sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 62,035,725 (soixante deux millions trente-cinq mille sept cent vingt-cinq livres sterling) représenté par 62,035,725 parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune, à GBP 88,586,122 (quatre-vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt-six mille cent vingt-deux livres sterling) par la création et l'émission de 26,550,397 (vingt-six millions cinq cent

cinquante mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune;

2. Souscription et paiement par l'associé unique des 26,550,397 (vingt-six millions cinq cent cinquante mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) nouvelles parts sociales mentionnées sous le point 1. ci-dessus par apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la Société au profit de l'Associé Unique s'élevant à GBP 26,550,397 (vingt-six millions cinq cent cinquante mille trois cent quatre-vingt-dix-sept livres sterling);

3. Modification de l'article 8 des Statuts de la Société, de manière à refléter les changements ci-dessus concernant le capital social.

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de GBP 26,550,397 (vingt-six millions cinq cent cinquante mille trois cent quatre-vingt-dix-sept livres sterling) pour le porter de son montant actuel de GBP 62,035,725 (soixante deux millions trente-cinq mille sept cent vingt-cinq livres sterling) représenté par 62,035,725 parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune, à GBP 88,586,122 (quatre-vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt-six mille cent vingt-deux livres sterling) par la création et l'émission de 26,550,397 (vingt-six millions cinq cent cinquante mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique déclare souscrire au 26,550,397 (vingt-six millions cinq cent cinquante mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) nouvelles parts sociales émises par la Société, avec une valeur nominale de GBP 1 (une livre sterling) chacune et que les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en nature pour un montant de GBP 26,550,397 (vingt-six millions cinq cent cinquante mille trois cent quatre-vingt-dix-sept livres sterling) consistant en la renonciation à due concurrence à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la Société au profit de l'Associé Unique s'élevant à GBP 26,550,397 (vingt-six millions cinq cent cinquante mille trois cent quatre-vingt-dix-sept livres sterling).

Les documents attestant le paiement en nature ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article 8 des Statuts de la Société concernant le capital social, de manière à refléter les décisions prises, qui se lira comme il suit:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à GBP 88,586,122 (quatre-vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt-six mille cent vingt-deux livres sterling), représenté par 88,586,122 (quatre-vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt-six mille cent vingt-deux) parts sociales de GBP 1 (une livre sterling) chacune."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à sept mille Euros (7.000,- EUR).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personne pré-mentionnée a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2012. Relation: LAC/2012/37505. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012106113/159.

(120144718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Creek Corporate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 118.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012106171/10.

(120144815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Orkos Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 167.416.

Suite à la conclusion en date du 6 avril 2012 d'un contrat de cession des parts sociales de la société ORKOS HOLDING S. à R.L., Monsieur Jean-Jacques BERTRAND, demeurant au 148, Avenue de Clichy, F-75.017 Paris (France), Monsieur Christian BORIE, demeurant au 6, rue des Tilleuls, F-02.600 Louatre (France), Monsieur Pierre-Eric LEIBOVICI, demeurant au 16, rue de Levis, F-75.017 Paris (France), Monsieur Pierre-Yves MEERSCHMAN, demeurant au 5, rue de Copenhague, F-75.008 Paris (France) et Monsieur Dominique RENCUREL, demeurant au 40, avenue de Grosbois, F-94.440 Marolles en Brie (France) en leur qualité d'associés de la Société ont cédé chacun 125 parts sociales à la Société de droit français Orkos Capital, ayant son siège social au 2, rue de Fléchier, F-75.009 Paris (France) de telle sorte que cette dernière devienne associé à concurrence de 625 parts sociales. Dès lors, il y a lieu de procéder aux modifications suivantes relatives à l'identité des associés et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux de la société Orkos Holding S. à R.L. comme suit:

A modifier:

- Monsieur Jean-Jacques BERTRAND: 2.375 parts sociales.
- Monsieur Christian BORIE: 2.375 parts sociales.
- Monsieur Pierre-Eric LEIBOVICI: 2.375 parts sociales.
- Monsieur Pierre-Yves MEERSCHMAN: 2.375 parts sociales.
- Monsieur Dominique RENCUREL: 2.375 parts sociales.

A inscrire: Orkos Capital: 625 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 17 août 2012.

Pour Orkos Holding S. à R.L.

Référence de publication: 2012107026/28.

(120145616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

AD Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.970.

STATUTS

L'an deux mille douze, le neuf août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

La société anonyme de droit français ANTONUTTI-DELMAS, ayant son siège social à F-95870 Bezons, 115, rue Casimir Perier, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro B 319.747 291, faisant le commerce sous l'enseigne FINANCIERE DES TRANSPORTS,

représentée par son directeur Monsieur Thierry GIRARD, directeur de société, demeurant à L-2560 Luxembourg, 6/8, rue de Strasbourg.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AD TRANSPORT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Contern.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'affrètement, le transport par route, par air et par mer, et l'emménagement et le stockage de marchandises de toutes sortes, ainsi que tout ce qui se rattache à l'activité d'affrètement, de transport, de stockage, de courtage, de transit aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet le transport et la location de véhicules industriels et automobiles.

La société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-CINQ MILLE EUROS (€ 35.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-CINQ EUROS (€ 35.-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et libération

Les mille (1.000) actions ont été souscrites par la société anonyme de droit français ANTONUTTI-DELMAS, ayant son siège social à F-95870 Bezons, 115, rue Casimir Perier, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro B 319.747 291, faisant le commerce sous l'enseigne FINANCIERE DES TRANSPORTS.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-CINQ MILLE EUROS (€ 35.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

La partie comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).

Est nommé administrateur unique:

Monsieur Thierry GIRARD, directeur de société, né à Montelimar (France), le 15 mars 1960, demeurant à L-2560 Luxembourg, 6/8, rue de Strasbourg,

lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un (1):

Est nommé commissaire:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.797.

- 3) Le premier mandat de l'administrateur unique et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2017.

- 4) Le siège social est fixé à L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. GIRARD, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 août 2012. Relation: ECH/2012/1391. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 août 2012.

Référence de publication: 2012107212/183.

(120146190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

CP Machinery Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.537.

In the year two thousand and twelve, on the tenth of August.

Before us, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

THERE APPEARED:

CPEChina Fund, L.P., an exempted limited partnership registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, represented by its general partner, CITIC PE Associates, L.P.,

here represented by Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a power of attorney under private seal.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. It is the sole Partner (the Sole Partner) of CP Machinery Limited S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, RCS Luxembourg B 169.537 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on June 15, 2012, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C. The articles of incorporation have been modified by a deed of Maître Henri Hellinckx, on June 22, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1961 of August 7, 2012.

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Creation of two classes of managers, Class A Managers and Class B Managers.
2. Subsequent amendment of article 12 of the articles of incorporation.
3. Reclassification of the current managers into A Managers.
4. Appointment of two B Managers.
5. Miscellaneous.

III. The Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole Partner decides the creation of two classes of managers, Class A Managers and Class B Managers.

Second resolution

The sole Partner decides the subsequent amendment of article 12 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, "Class A Managers" and "Class B Managers". The manager(s) need not to be partners. The manager (s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in dealings with third parties, by the joint signature of one Class A Manager together with one Class B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers."

Third resolution

The sole Partner decides to reclassify the current managers, Changqing Ye and Ching Nar Cindy Chan, into Class A Managers.

Fourth resolution

The sole Partner decides to appoint two Class B Managers for an unlimited period:

- Mr. Phill Williams, born on 22nd of October 1968 at Carmarthen, United Kingdom, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

- Mr. Jan Willem Overheul, born on January 4, 1982 in Neerijnen, The Netherlands, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix août.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

A COMPARU:

CPEChina Fund, L.P., ayant son siège social à PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïman, représenté par CITIC PE Associates, L.P., son représentant légal,

ici représentée par Mme Arlette Siebenaler, employée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. elle est l'associé unique (l'Associé Unique) de CP Machinery Limited S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé à Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 juin 2012, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, en date du 22 juin 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1961 du 7 août 2012.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Création de deux classes de gérants, Gérants de Classe A et Gérants de Classe B.
2. Modification afférente de l'article 12 des statuts.
3. Classification des gérants actuels comme Gérants de Classe A.
4. Nomination de deux Gérants de Classe B.
5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide la création de deux classes de gérants, Gérants de Classe A et Gérants de Classe B.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des statuts, qui par conséquent aura la teneur suivante:

«La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, "Gérants de Classe A" et "Gérants de Classe B". Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de reclasser les gérants actuels, Changqing Ye et Ching Nar Cindy Chan comme Gérants de Classe A.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer deux gérants de Classe B pour une durée illimitée:

- Monsieur Phill Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume Uni, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

- Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerinjen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2012. Relation: LAC/2012/38761. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2012.

Référence de publication: 2012106169/178.

(120144809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

DS Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.135.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth of August.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem.

THERE APPEARED:

"DS Holding GmbH", a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) with its registered seat in Stapelfeld, registered with the German commercial register (Handelsregister) at the local court (Amtsgericht) of Lübeck under HRB 11861 HL ("DS Holding"),

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 13 August 2012;

Dieter Schwarz, born on 9 February 1940, resident at Kurpromenade 12, 23699 Timmendorf ("Mr. Schwarz"),

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 13 August 2012;

"DS Beteiligungs KG (GmbH & Co.)", a limited liability partnership (Kommanditgesellschaft) formed under the laws of Germany with its registered seat in Stapelfeld, registered with the German commercial register (Handelsregister) at the local court (Amtsgericht) of Lübeck under HRA 2276 RE ("DS KG"),

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 13 August 2012.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The appearing parties are the shareholders of "DS LUXEMBOURG TWO S.à r.l.", a société à responsabilité limitée organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office in Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 142.135, having its business address at 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed dated 1st October 2008, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on the 22nd of October 2008 (number 2586, page 124105) (the "Mémorial C") and have been amended for the last time by a notarial deed on the 17th of August 2011, published in the Mémorial C on the 31st of October 2011 (number 2644, page 126896) (the "Absorbed Company").

The appearing parties are the holders of the entire share capital of the Absorbed Company and waived any notification requirements. They require the notary to notarize the following resolutions:

Agenda:

1. Notice of the shareholders of the documents, which have been deposited at the registered address of the Absorbed Company;
2. Waiver of the need of a report on the merger by an independent auditor, waiver of the right to receive new shares in the "DS 2. Beteiligungsgesellschaft mbH", a German limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), with its registered seat at 14 Stormarnring, 22145 Stapelfeld, Germany, registered with the commercial register of the local court of Lübeck under HRB 11907 HL (the "Absorbing Company") as well as waiver of legal remedies;
3. Approval of the merger between the Absorbed Company and the Absorbing Company;
4. Transfer of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company;
5. Dissolution of the Absorbed Company without liquidation.

First resolution

The shareholders acknowledge having full notice of:

- the joint written report issued by the board of managers of the Absorbing Company and of the Absorbed Company dated 18 June 2012 explaining and legally and economically justifying the proposed merger;
- the joint cross-border merger project to the cross-border merger (the "Merger Plan"), initially retained and approved by (i) the board of managers of the Absorbed Company on 18 June 2012, published in the Mémorial C, number 1947 of 6 August 2012, and (ii) the board of managers of the Absorbing Company on 18 June 2012. Pursuant to this Merger Plan and with effect as of the day of the publication of this deed in the Mémorial C, the Absorbed Company transfers the entirety of its assets and liabilities to the Absorbing Company, by operation of law without any consideration; in relation between the merging companies, the acquisition of the assets of the Absorbed Company shall take effect as of the close of 30 June 2012, 24:00h. The Absorbing Company shall acquire all assets of the Absorbed Company with the effect from 1 July 2012, 00:00h. As from this date ("Merger Date") all transactions of the Absorbed Company shall be deemed made on behalf of and for the account of the Absorbing Company;
- the annual statutory accounts of the Absorbing Company for 2011 as approved by the management of the Absorbing Company including the corresponding auditor's report and the annual report of the Absorbing Company for 2011;
- the annual statutory accounts of the Absorbed Company for 2011 as approved by the shareholder of the Absorbed Company including the corresponding auditor's reports, and the annual reports of the Absorbed Company for 2011; and
- an unaudited accounting statement drawn-up by the managers of the Absorbed Company as at 15 June 2012 and as at 30 June 2012;

which documents have been deposited at the registered office of the Absorbed Company one month before the present meeting (except for the accounting statement as at 30 June 2012).

Second resolution

The shareholders of the Absorbed Company decide to waive the need for a report on the merger by an independent auditor. The shareholders also waive their rights to receive new shares in the Absorbing Company. The shareholders will not initiate any legal action against the Merger Plan, the Merger Report or against this resolution.

Third resolution

The shareholders of the Absorbed Company decide to approve the merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company in accordance with the provisions of the Merger Plan and the related documents as well as the valuation of the assets and liabilities transferred without any consideration.

Fourth resolution

The shareholders of the Absorbed Company decide to transfer all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company. No new shares will be issued by the Absorbing Company and its articles of association will be changed as set out in the Merger Plan. The shares in the Absorbed Company are hereby cancelled. From accounting perspective, the acts and transactions of the Absorbed Company will be deemed as having been accomplished for the Absorbing Company as from 1 July 2012, 00:00 h.

Fifth resolution

The shareholders of the Absorbed Company decide that, due to and because of the transfer of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company, the Absorbed Company will be dissolved automatically and without liquidation.

The shareholders of the Absorbed Company confirm that consequently no liquidation proceeding will be undertaken for the Absorbed Company as the entirety of the assets of the last-mentioned company is transferred in its entirety to the Absorbing Company.

The shareholders of the Absorbed Company further confirm that the merger shall become effective in accordance with article 273bis (3) of the law on commercial companies as of 10 August 1915, as amended, vis-à-vis third parties with the publication of the present deed in the Mémorial C.

The undersigned notary hereby confirms the existence and legality of the Merger Plan and the compliance with all formalities being incumbent upon the Absorbed Company under Luxembourg law.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who is fluent in English, confirms herewith that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the German text, the German version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, and has been signed by the notary together with the proxyholder of the appearing person.

Es folgt die deutsche Übersetzung

Im Jahre zweitausendzwoölf, den dreizehnten August.

Vor den unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Sanem).

SIND ERSCHIENEN:

“DS Holding GmbH”, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in Stapelfeld, eingetragen in Handelsregister des Amtsgericht in Lübeck unter HRB 11861 HL (“DS Holding”),

hier vertreten durch Linda HARROCH, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxembourg, aufgrund Vollmacht vom 13. August 2012;

Dieter Schwarz, geboren am 9. Februar 1940, wohnhaft Kurpromenade 12, 23699 Timmendorf (“Herr Schwarz”),

hier vertreten durch Linda HARROCH, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxembourg, aufgrund Vollmacht vom 13. August 2012;

“DS Beteiligungs KG (GmbH & Co.)”, eine Kommanditgesellschaft nach Deutschem Recht mit Sitz in Stapelfeld, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Lübeck unter HRA 2276 RE (“DS KG”),

hier vertreten durch Linda HARROCH, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxembourg, aufgrund Vollmacht vom 13. August 2012.

Die Vollmachten wurde ne varietur von der Bevollmächtigten und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet, und werden als Anhang zu dieser Urkunde genommen, um mit dieser registriert zu werden.

Die vertretenen Parteien sind die Gesellschafter der “DS LUXEMBOURG TWO S.à r.l.”, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in Luxembourg, eingetragen in Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg unter Sektion B und Nummer 142.135 und Geschäftssitz in L-2557 Luxembourg, 7A, Rue Robert Stümper, gegründet gemäß notarielle Urkunde vom 1. Oktober 2008, deren Satzung am 22. Oktober 2008 im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (Nummer 2586 Seite 124105) veröffentlicht wurde (“Mémorial C”) und deren letzte Änderung durch notarielle Urkunde vom 17. August 2011 vorgenommen und am 31. Oktober 2011 im Mémorial C veröffentlicht wurde (Nummer 2644 Seite 126896) (die “Übertragende Gesellschaft”),

Die auftretenden Parteien halten zusammen das gesamte Stammkapital der Übertragenden Gesellschaft und ersuchen den unterzeichnenden Notar unter Verzicht auf alle aufgrund Gesetz und/oder Gesellschaftsvertrag bestehenden Frist- und Formvorschriften folgenden Gesellschafterbeschluss zur beurkunden:

Agenda

1. Kenntnisnahme der Gesellschafter von den Dokumenten, die am Sitz der Übertragenden Gesellschaft hintergelegt wurden;

2. Verzicht auf eine Verschmelzungsprüfung und die Erstattung eines Verschmelzungsprüfberichts durch einen unabhängigen Prüfer, Verzicht auf die Ausgabe von Geschäftsanteile an der “DS 2. Beteiligungsgesellschaft mbH” einer deutschen Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in Stormarnring 14, 22145 Stapelfeld, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amterichts Lübeck unter HRB 11907 HL (die “Übernehmende Gesellschaft”) sowie auf Ausgleichszahlungen, Verzicht auf Rechtsmittel;

3. Genehmigung der Verschmelzung zwischen der Übertragenden Gesellschaft und der Übernehmenden Gesellschaft;

4. Übernahme des Aktiv- und Passivvermögens der Übertragenden Gesellschaft durch die Übernehmende Gesellschaft;

5. Auflösung ohne Liquidation der Übertragenden Gesellschaft

Erster Beschluss

Die Gesellschafter bestätigen die Kenntnisnahme:

- des beigefügten, die Verschmelzung rechtlich und wirtschaftlich erklärenden schriftlichen Berichts der Geschäftsführung der Übernehmenden Gesellschaft und der Übertragenden Gesellschaft vom 18. Juni 2012;

- des beigefügten grenzüberschreitenden gemeinsamen Verschmelzungsplanes (der Verschmelzungsplan), aufgestellt durch (i) Beschluss der Geschäftsführung der Übertragenden Gesellschaft vom 18. Juni 2012, veröffentlicht im Mémorial

C, Nummer 1947 am 6. August 2012, sowie durch (ii) die Geschäftsführung der Übernehmenden Gesellschaft am 18. Juni 2012: Gemäß dieses Verschmelzungsvertrags und mit Wirkung am Tage der Veröffentlichung dieser notariellen Urkunde im Mémorial C, überträgt kraft Gesetzes und ohne Gegenleistung die Übertragende Gesellschaft sämtliches Aktiv- und Passivvermögen auf die Übernehmende Gesellschaft; die Übertragung des Vermögens erfolgt im Innenverhältnis mit Wirkung zum Ablauf des 30. Juni 2012, 24.00 Uhr. Die Übernehmende Gesellschaft übernimmt das Vermögen der Übertragenden Gesellschaft im Innenverhältnis mit Wirkung zum 1. Juli 2012, 00.00 Uhr. Von diesem Zeitpunkt an ("Verschmelzungstichtag") gelten die Geschäfte der Übertragenden Gesellschaft als für Rechnung der Übernehmenden Gesellschaft geführt.

- der jährlichen, durch die Geschäftsführung aufgestellten Jahresabschlüsse der Übernehmenden Gesellschaft für das Jahr 2011, inklusive der entsprechenden Berichte der Wirtschaftsprüfer, sowie der jährlichen Berichte der Aufzunehmenden Gesellschaft für 2011; sowie

- der jährlichen, durch die Gesellschafter aufgestellten Jahresabschlüsse der Übertragenden Gesellschaft für das Jahr 2011, inklusive der entsprechenden Berichte der Wirtschaftsprüfer, sowie der jährlichen Berichte der Übertragenden Gesellschaft für 2011;

- eines ungeprüften, von den Geschäftsführern der Übertragenden Gesellschaft aufgestellten Zwischenabschlusses vom 15. Juni 2012 und vom 30. Juni 2012;

diese Dokumente wurden einen Monat vor dieser Versammlung am Sitz der Übertragenden Gesellschaft hintergelegt (mit Ausnahme des Zwischenabschlusses vom 30. Juni 2012).

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter der Übertragenden Gesellschaft beschließen auf eine Verschmelzungsprüfung und die Erstattung eines Verschmelzungsprüfberichts durch einen unabhängigen Prüfer zu verzichten. Die Gesellschafter verzichten ebenfalls auf die Ausgabe neuer Geschäftsanteile an der Übernehmenden Gesellschaft sowie auf Ausgleichszahlungen. Die Gesellschafter verzichten ferner auf eine Klage gegen den Verschmelzungsplan, des Verschmelzungsbericht oder diese Beschlüsse.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter stimmen der Verschmelzung zwischen Übertragender Gesellschaft und Übernehmende Gesellschaft nach Maßgabe des Verschmelzungsplans und seiner Anlagen zu. Die Gesellschafter genehmigen die Bewertung des Aktiv- und Passivvermögens, welches ohne Gegenleistung übertragen wird.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter der Übertragenden Gesellschaft beschließen das gesamte Aktiv- und Passivvermögen der Übertragenden Gesellschaft an die Übernehmende Gesellschaft zu übertragen. Die Übernehmende Gesellschaft gewährt keine neuen Geschäftsanteile und ändert die Satzung wie im Verschmelzungsplan beschrieben. Die Anteile der Übertragenden Gesellschaft werden aufgelöst. Das Vermögen der Übertragenden Gesellschaft geht mit Wirkung zum 1. Juli 2012, 00:00 Uhr auf die Übernehmende Gesellschaft über.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter der Übertragenden Gesellschaft beschließen, dass wegen der Übertragung des sämtlichen Aktiv und Passivvermögens der Übertragenden Gesellschaft an die Übernehmende Gesellschaft, die Übertragende Gesellschaft automatisch und ohne Abwicklung aufgelöst wird.

Die Gesellschafter der Übertragenden Gesellschaft bestätigen folglich, dass kein Liquidationsverfahren für die aufzulösende Gesellschaft eingeleitet wird, da sämtliches Vermögen der letztgenannten Gesellschaft komplett auf die Übernehmende Gesellschaft übertragen wurden.

Die Gesellschafter der Übertragenden Gesellschaft bestätigen weiterhin, dass die Verschmelzung gemäß Artikel 273 (3) des Gesetzes über Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 gegenüber Dritten am Tag der Veröffentlichung im Mémorial C wirksam wird.

Der unterzeichnende Notar bestätigt hiermit die Existenz und die Rechtmäßigkeit des Verschmelzungsplans, sowie die Beachtung sämtlicher bestehender Vorschriften nach luxemburgischem Recht durch die Übernehmende Gesellschaft.

HIERÜBER wurde die vorliegende Urkunde in Luxemburg, an dem eingangs erwähnten Datum erstellt.

Der unterzeichnende Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Ersuchen der oben erwähnten Personen auf Englisch formuliert wurde, gefolgt von einer Fassung auf Deutsch, und das auf Ersuchen der gleichen Personen im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und der deutschen Fassung die deutsche Fassung bindend sein soll.

Nachdem dieses Dokument den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, welche dem Notar nach ihrem Namen, Vornamen, Familienstand und Wohnsitz bekannt sind, vorgelesen wurde, haben die Bevollmächtigten der erschienenen Parteien zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 16. August 2012. Relation: EAC/2012/11001. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012108546/200.

(120146628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

CWO Private Equity (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 114.379.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 juin 2012

La démission de Monsieur Celso GOMES DOMINGUES de son mandat d'administrateur est acceptée.

Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B), demeurant au 8, rue du Stade à B-6741 Vance est nommé en tant que nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Certifié sincère et conforme

Pour CWO PRIVATE EQUITY (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2012106172/14.

(120144696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Dirco Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 146.504.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012106177/9.

(120145256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.754.

—
Statuts coordonnés, suite à une augmentation de capital, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 mai 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 juin 2012.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2012106178/13.

(120144736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Europa (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.229.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.077.

—
Extrait des Résolutions des associés du 08 août 2012

Les associés de Europa (Lux) S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mr. Dan Katsikas en tant que Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 1^{er} Août 2012;

- de nommer Mr. Todd Michael Freebem, né le 06 juin 1975 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 717 Fifth Avenue, 21^{ème} étage, 10022 New York, Etats Unis d'Amérique, en tant que Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 1^{er} Août 2012 et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012106204/18.

(120144999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Dry Bulk Bagging S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 162.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

Référence de publication: 2012106180/11.

(120145135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Duelguide (Global Switch) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.216.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012106181/9.

(120144739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Dungog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012106182/10.

(120144766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Dachtechnic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 74.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012106183/9.

(120144637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

TRG International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 83.364.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 25 juillet 2012 que;

- Monsieur Richard Anthony William YVANOVICH, Madame Katharina YVANOVICH, tous deux demeurant à Level 5, Central Building 17 Le Duan St. District 01, Ho Chi Minh City, Vietnam et la société T.R. GROUP INTERNATIONAL PTE Ltd, représentée par Mr YVANOVICH ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société, leurs mandats étant venus à expiration.

- La société FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A. avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012107723/23.

(120146770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2012.

Dafode S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 167.374.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012106184/14.

(120144858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Dalkia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 18.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012106185/10.

(120144779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Jayefkay Two, Société Civile, Société Civile.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 8, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg E 4.539.

L'an deux mille douze, le premier août.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. JAYEFKAY ONE, SOCIETE CIVILE, une société civile ayant son siège social au 8, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4538,

ici représentée par Monsieur Jean-Marc Ueberecken, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 31 juillet 2012; et

2. Monsieur Claude Kremer, demeurant professionnellement à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Jean-Marc Ueberecken, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme indiqués ci-dessus, sont les associés de JAYEFKAY TWO, SOCIETE CIVILE, une société civile ayant son siège social au 8, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4539, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 1^{er} juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2269 du 24 septembre 2011 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de prévoir un droit de préemption sur les parts de la Société au profit du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau du Kirchberg;

2. Divers.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de modifier l'article 7 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 7. Transmission des parts.

7.1 Toute cession de parts, sans préjudice de formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

7.2 Les parts sont cessibles conformément aux dispositions de la Loi et de l'article 7 des Statuts et d'un éventuel pacte d'actionnaires..

7.3 Les Associés de la Société s'engagent vis-à-vis du Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau de Kirchberg (le «Fonds») de ne modifier ni la forme de la Société, ni la structure de l'actionnariat direct et/ou indirect de la Société qui aurait pour conséquence de porter atteinte au droit de préemption du Fonds. Pour les besoins de cet article 7.3, les personnes morales et physiques détenant une participation directe et/ou indirecte dans la Société sont désignées comme «l'Associé»ou «les Associés»ou «l'Associé de la Société»ou «les Associés de la Société». Le terme «parts sociales» et «part sociale» désigne indifféremment les actions et les parts sociales directes ou indirectes dans la Société.

Toute modification de la structure de l'actionnariat direct et/ou indirect de la Société devra être soumise à l'accord préalable et écrit du Fonds qui ne pourra refuser que pour des motifs affectant son droit de préemption.

Les Associés de la Société accordent un droit de préemption au Fonds, en cas de cession de tout ou partie de leurs parts sociales à un tiers. La Société mettra en oeuvre la procédure requise à cet effet. Il est précisé que ne sont pas visées par les dispositions du présent article, et ne peuvent partant pas faire l'objet du droit de préemption consenti au Fonds, les cessions consenties entre vifs à titre gratuit, ainsi que les transmissions pour cause de mort aux héritiers ou bénéficiaires d'institutions testamentaires. Les cessions et transmissions visées ci-dessus sont celles faites par les Associés personnes physiques dans le cadre de l'organisation de leur patrimoine privé.

Est considérée comme «tiers», pour les besoins de cet article 7.3, toute personne qui n'est pas un Associé, ou qui n'est pas une personne physique travaillant exclusivement au sein du Groupe Arendt & Medernach Luxembourg étant précisé que la participation directe ou indirecte de Monsieur Marc Giorgetti et de Monsieur Paul Giorgetti ne pourra pas dépasser 20% dans la Société pendant les quinze premières années à compter de la signature de la présente.

Chaque Associé de la Société devra informer trois (3) mois à l'avance, par lettre recommandée avec accusé de réception, le Fonds de son intention de vendre tout ou partie de ses parts sociales.

Ladite lettre recommandée avec accusé de réception devra notamment comporter les informations suivantes:

- Nombre des parts sociales qu'un ou des Associés se proposent de céder
- Prix des parts sociales
- Nom du ou des -intéressé(s)

En cas de cession par un Associé de tout ou partie de ses parts sociales à un tiers le Fonds aura un délai de deux (2) mois à compter de la réception de la lettre recommandée pour prendre sa décision d'acquérir les parts sociales mises ainsi en vente, sous peine de déchéance du droit de préemption.

Le Fonds notifiera sa décision à l'Associé cédant, par lettre recommandée avec accusé de réception. Si le Fonds décide de ne pas acquérir les parts sociales, l'Associé cédant sera libre de les céder au(x) tiers intéressé(s). Si le Fonds décide d'user de son droit de préemption l'Associé cédant a le droit de renoncer à la cession.

Si le Fonds décide d'acquérir les parts sociales, et si le droit de préemption est mis en oeuvre pendant les quinze premières années à compter de la signature de l'acte de vente du 31 juillet 2012 dont question ci-après, le prix des parts sociales sera fixé comme suit:

$$P = V \times N/A$$

P = Prix de vente

V = Valeur comptable nette (ci-après «VCN») de la Société. La VCN de la Société comprendra la valeur du terrain objet de la vente du 31 juillet 2012 et construction(s) y érigée(s) étant entendu que «Le prix du terrain à rétrocéder correspondra à celui convenu dans le contrat de vente conclu par le Fonds et la Société le 31 juillet 2012, majoré du taux

d'intérêt légal depuis le jour de la signature du contrat de vente et ce jusqu'au jour de la notification de l'exercice du droit de préemption.» et que «Le prix des constructions sera fixé par l'arbitrage de trois arbitres, hommes de l'art, selon la procédure prévue aux articles 1224 et suivants du NCPC. Les arbitres tiendront compte du degré de vétusté des constructions à vendre. La décision des arbitres est définitive.»

La VCN de la Société devra être dûment certifiée par un réviseur indépendant désigné d'un commun accord des parties, sinon par le Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg saisi par l'une quelconque des parties.

N = Nombre des parts sociales mis en vente

A = Nombre total des parts de la Société

Les Associés de la Société ont le droit de renoncer à la cession projetée, sous réserve de supporter les frais de l'arbitrage.

Si le Fonds exerce son droit de préemption et décide d'acquérir les parts sociales quinze ans après la signature dudit acte de vente, le prix des parts sociales sera fixé au prix offert par le/les tiers-intéressé(s).

Le prix de cession devra être payé à l'acte qui devra intervenir dans un délai de trois (3) mois à partir de la détermination définitive du prix de vente.

Les Associés de la Société ont d'ores et déjà agréé le Fonds, pour le cas où ce dernier décide d'acquérir les parts sociales.

Les mêmes Associés se sont d'ores et déjà engagés à ne pas agréer la cession des parts sociales qui ne respecterait pas le droit de préemption accordé au profit du Fonds.

En cas de non respect du droit de préemption par l'Associé cédant, respectivement en cas d'agrément du nouvel associé par les Associés de la Société en violation du droit de préemption du Fonds, le Fonds se réserve le droit de demander la résolution judiciaire du contrat de vente signé avec la Société et/ou l'annulation du contrat conclu entre l'Associé de la Société et le tiers sans préjudice de son droit de réclamer des dommages et intérêts.

7.4 Les cessions de parts à des tiers, autres que ceux énumérés à l'article 7.2 et 7.3, requièrent l'unanimité de tous les associés à donner lors d'une assemblée générale.

7.5 Tout associé désirant céder tout ou partie de ses parts à un tiers ou consentir à des tiers un usufruit sur une ou plusieurs de ses parts, doit en informer le conseil de gérance, qui, à cet effet, convoquera une assemblée générale extraordinaire des associés ayant à son ordre du jour l'agrément du cessionnaire ou du bénéficiaire de l'usufruit.

7.6 Lorsque l'assemblée générale extraordinaire refuse d'agréer le cessionnaire, la Société est en droit, endéans un délai de vingt-cinq (25) jours ouvrables, de racheter les parts proposées à la vente, pour son propre compte ou pour compte de personnes à désigner par elle.

7.7 Le non-exercice de son droit de rachat par la Société ouvre un droit de préemption sur les parts proposées à la vente au profit de tous les coassociés du cédant au prorata de leurs parts dans la Société. Ce droit de préemption commence à courir le jour suivant l'expiration du délai d'exercice de son droit de rachat par la Société et doit être exercé endéans un délai de vingt-cinq (25) jours ouvrables.

7.8 Sauf accord du cédant, le droit de rachat et le droit de préemption doivent être exercés sur la totalité des parts faisant l'objet desdits droits.

7.9 Le rachat effectué par la Société sans désignation de tiers cessionnaires comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation de ces parts et à la réduction correspondante de son capital.

7.10 Le prix des parts cédées conformément à cet article 7 est librement discuté entre parties.

7.11 En cas de désaccord sur le prix des parts, ce prix sera fixé définitivement et sans recours par un collège de trois arbitres. L'arbitrage sera régi par le titre unique du Livre III du Nouveau Code de Procédure Civile (art. 1224-1251).

7.12 Les arbitres devront prendre leur décision au plus tard dans les trois mois après que le collège des arbitres aura été constitué ou complété, sinon une nouvelle désignation d'expert devra intervenir. Les arbitres auront pour mission de déterminer la valeur vénale réelle des parts au moment de la cession. Dans l'accomplissement de leur mission les arbitres tiendront compte de toutes données utiles et ils pourront procéder à toutes comparaisons utiles et entendre de tierces personnes. Leur sentence sera motivée. Les arbitres statueront sur les frais de l'arbitrage.

7.13 Le paiement aux cédants du prix des parts cédées soit à la Société, soit aux associés, doit s'effectuer au plus tard trois mois après la cession contre signature des documents de transfert des parts.

7.14 Le cessionnaire sera tenu par toutes les dispositions statutaires et/ou sous seing privé prises antérieurement à la date de cession par les associés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. UEHERECKEN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 août 2012. LAC / 2012 / 37743. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012106335/138.

(120145075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Davmar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 117.181.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 mars 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 août 2012.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2012106187/13.

(120144735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Delamain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012106191/10.

(120144901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

DHC Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.613.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64771 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012106193/10.

(120144760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Diajewel Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.851.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Diajewel Finance S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Directeur

Référence de publication: 2012106194/14.

(120145114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Dias et Muller S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7450 Lintgen, 37, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 74.346.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012106195/9.

(120145006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Dinex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012106196/9.

(120145033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Property Langenfeld S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 104.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Property Langenfeld S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012106455/11.

(120144700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

Proxima Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.182.

Le bilan au 31 mars 2012, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Proxima Investments SICAV

Référence de publication: 2012106474/11.

(120145288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

QH RE Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour QH RE Europe S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012106480/11.

(120145238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.
